

**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 21/05/2007
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette,

REPRESENTES :

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Claudette ROUQUIER, Adjointe au Maire d'Andon.
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

Absents (suite)

- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- M. Pascal BOURGOIN, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone-Valberg,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Denis DALMASSO, Adjoint au Payeur Départemental.
- M. Frédéric ANTOINE, Chef du service de la Programmation Culturelle du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte administratif 2006
2. Compte de gestion 2006 du comptable
3. Budget supplémentaire 2007
4. Plan de financement définitif d'investissement
5. Nouvelles règles de classement dans un grade de catégorie C
6. Prise en charge partielle des abonnements aux transports en commun des agents du syndicat
7. Projet européen de coopération territoriale objectif III entre l'EDMAM et la Province de Cunéo
8. Questions orales
9. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2005. Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le compte administratif 2005 du Syndicat qui se présente comme suit :

| | | |
|-------------------------|----------------|-------------|
| INVESTISSEMENT : | Recettes | 42 266.47 € |
| | Dépenses | 32 877.00 € |

Résultat d'investissement de clôture : 9 389.47 €

| | | |
|-------------------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT : | Recettes | 1 438 765.46 € |
| | Dépenses | 1 465 056.19 € |

Déficit de fonctionnement de clôture : 26 290.73 €

Excédent global de clôture : 2 819.70 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. THAON remercie le secrétariat d'avoir joint un schéma à la présentation du compte administratif faisant ressortir de façon visuelle les différentes sections en pourcentage ainsi qu'une annexe sur le personnel, et le coût par élèves. Il rappelle l'appui et l'aide accordés par le Conseil Général à l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Le Président indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION 2006 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte pour l'année 2007.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire 2007 du Syndicat qui se présente comme suit :

| | | |
|-------------------|----------------------|---------------------|
| DEPENSES : | Fonctionnement | 102 000.00 € |
| | Investissement | 3 626.76 € |
| | Total | 105 626.76 € |
| RECETTES : | Fonctionnement | 102 000.00 € |
| | Investissement | 3 626.76 € |
| | Total | 105 626.76 € |

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président tient tout particulièrement à remercier le Président du Conseil Général et ses représentants qui, par leur effort financier, permettent le bon fonctionnement du Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes ».

4. PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT

Le Président rappelle que l'essentiel du matériel de l'Ecole Départementale, constitué d'instruments de musique naturellement fragiles, est soumis à une utilisation intensive et à de rudes contraintes (variabilité climatique du haut et moyen pays, fréquence des transports, multiplicité des utilisateurs successifs notamment des enfants), il est donc indispensable d'envisager un renouvellement partiel des stocks.

Faisant suite aux demandes d'aides financières auprès du Conseil Régional PACA et du Conseil Général des Alpes-Maritimes, approuvées par le Comité Syndical du 09/10/07, une subvention d'un montant de 15 000 € a été allouée au Syndicat Mixte par le Conseil Régional PACA sur le fond régional d'acquisition d'instrument de musique, arrêté n° 2007-03217 sur une dépense subventionnable de 41 860 € HT.

Le Conseil Général participe pour un montant de 10 500 € prévu à la DM1. Le Syndicat Mixte a prévu dans son budget primitif 2007 la part restant à sa charge.

APPOUVE A L'UNANIMITE

5. NOUVELLES REGLES DE CLASSEMENT DES CATEGORIES C

Le Président informe l'assemblée que de nouveaux décrets (N° 2006-1687, 2006-1688 du 22/12/2006) portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux a profondément modifié les règles de classement des catégories C. Ces décrets rentrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007.

Il convient donc de reclasser tous les agents du Syndicat Mixte de catégorie C dans le nouveau cadre d'emploi au 01/01/2007 :

Filière administrative :

- Les agents titulaires du grade d'agent administratif qualifié ayant obtenu un reclassement indiciaire au 01/11/2006 sont intégrés dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs 2^{ème} classe (échelle 3) au 01/01/2007.

Filière technique :

- les agents titulaires des grade d'emploi d'agent des services techniques ayant obtenu un reclassement indiciaire au 01/11/2006 sont intégrés dans le cadre d'emploi des adjoints techniques 2^{ème} classe (échelle 3) au 01/01/2007.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES ABONNEMENTS AUX TRANSPORTS EN COMMUN DES AGENTS DU SYNDICAT

Le Président indique qu'un nouveau décret (N°2006-1663 du 22/12/2006) ouvre la possibilité pour les agents des établissements publics administratifs de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de l'abonnement de transport collectif souscrit pour leur trajet domicile-travail. Il intervient en application de l'article 5-1 de la loi n°82-684 du 04/08/1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains. A compter du 01/01/2007, les titres de transports (Ligne d'Azur, Sncf) admis à une prise en charge partielle sont :

- les cartes et abonnement de transports annuels ou mensuels (les billets journaliers et les abonnements hebdomadaires ne peuvent être pris en compte).

L'agent garde à sa charge 50 % du prix de son abonnement de transport. La participation de l'employeur à la prise en charge se fait sur la base du tarif le plus économique pratiqué par l'entreprise de transport. Un arrêté 22/12/2006 fixe à 51,75 € le montant mensuel maximum de la participation de l'administration employeur, révisable pour tenir compte de l'augmentation des tarifs des abonnements de transport. Cette prise en charge partielle par l'employeur est subordonnée à la présentation du titre nominatif émis par l'entreprise de transport.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO A QUATRE MAINS 2007

Le Président indique que l'Ecole Départementale de Musique projette de reconduire le concours international du Mercantour pour piano à quatre mains devant le succès rencontré lors de la première édition en décembre 2006.

Le Président propose que cette manifestation s'organise les 7, 8 et 9 décembre 2007 à Valberg autour d'un concours général ouvert aux débutants (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle) et d'un concours international ouvert aux pianistes de plus de 10 ans de pratique à partir de 16 ans. Est prévue une journée supplémentaire afin de donner plus d'importance aux participants du concours international et mieux répartir leur prestation.

Le jury sera composé de professeurs de renommée internationale : 2 ou 3 pianistes internationaux, 1 pianiste français ainsi que Frédéric CHAUVEL et Mark SOLE-LERIS, initiateurs du concours. Cette opération sera diffusée dans toutes les écoles de musique de France ainsi que dans toute l'Europe (Italie, Grande Bretagne, Belgique, Espagne, Suisse, Allemagne). Des prix conséquents seront attribués aux finalistes (de 2 500 € à 10 000 € pour le 1^{er} prix). Ce concours sera étoffé de concerts ouverts au public.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 47 500 €. Différents partenaires privés seront associés à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. PROJET EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE OBJECTIF III ENTRE L'EDMAM ET LA PROVINCE DE CUNEO

Le Président indique que le Syndicat Mixte réalise une étude sur un projet de collaboration avec une école de musique de la province de Cuneo.

Ce projet rentre dans le cadre de la coopération transfrontalière au titre des communes éligibles à l'objectif 3 de l'Union Européenne.

Ce partenariat s'effectuerait dans une optique de valorisation et promotion de la musique traditionnelle, en étroite relation avec le patrimoine historique et culturel de l'aire géographique transfrontalière.

Il pourrait s'établir à partir de plusieurs pistes de travail communes portant notamment sur la diffusion de ces patrimoines musicaux, leur transmission, la formation, etc...car il existe à l'Ecole Départementale, un département de musique traditionnelle et il serait intéressant de favoriser des échanges entre nos ateliers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. QUESTIONS ORALES : néant

10. DOSSIERS DIVERS

Résultats des examens de fin de cycle 2007: M. BRUN communique aux membres du comité les résultats 2007 des examens de fin de cycle (instruments et formation musicale).

Bulletin d'information : destiné aux familles, il récapitule tous les renseignements concernant la fin d'année scolaire (résultats des examens, planning des auditions et concerts).

Manifestations de fin d'année scolaire : M. BRUN informe les membres du Comité de la programmation des manifestations musicales, auditions d'élèves et concerts de professeurs.

Rentrée scolaire 2007-2008 : communication des disciplines ouvertes en 2007-2008, réunions de rentrée, planification pédagogique et nouvelle fiche d'inscription.

Bilan des rencontres musicales de pratiques amateurs en Pays de Roudoule : le 18, 19 et 20 mai dernier, ce sont déroulés à Puget Théniers, la Croix sur Roudoule et Puget Rostang divers concerts et ateliers de pratique amateur en musique traditionnelle. M. BRUN dresse un bilan positif de cette manifestation.

11. QUESTIONS DIVERSES

Problèmes de locaux dans certains centres d'enseignement : Mme RENAUDO, conseillère municipale de Carros, informe les membres du comité que l'Ecole Primaire Spinelli ne pourra plus accueillir les cours de musique l'an prochain. La commune de Carros est à la recherche d'un local pour l'Ecole de Musique.

Développement de cours de théâtre : M. BALDINI, adjoint au Maire de Roquestéron, sollicite de l'Ecole Départementale l'ouverture d'un atelier théâtre dans la commune de Roquestéron à la rentrée prochaine. Le sivom de St Cézaire sur Siagne et St Vallier de Thiey en ont fait également la demande.

Tarifs d'inscription : Mme PASTORE, adjointe au Maire de St Sauveur sur Tinée, souhaite des précisions sur les droits d'inscription annuels. Pour une commune participante au Syndicat Mixte, l'élève inscrit en cursus instrumental doit régler un montant de 275 €. La commune quant à elle doit verser 400 € soit un total de 675 €. Par contre, un élève provenant d'une commune non participante doit s'acquitter des droits d'inscription d'un montant de 560 €.

M. BRUN rappelle que ce problème avait été évoqué lors d'un précédent Comité Syndical. Il confirme qu'il y a très peu d'élèves concernés. Ce sont pour la plupart des enfants scolarisés dans le haut pays en internat et pour ne pas trop les pénaliser, la décision du comité était de ne pas augmenter les cotisations dans les mêmes proportions.

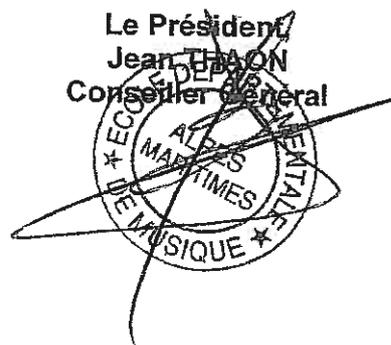
Il propose de communiquer aux membres du Comité un état des communes non participantes au fonctionnement de l'Ecole Départementale. Il rappelle que le schéma départemental de l'enseignement de la musique et de la danse, qui sera présenté prochainement au Conseil Général, définira une carte du département par rapport aux lieux d'enseignement. On constate que dans certaines communes du haut pays, grâce au Conseil Général, s'il n'y avait pas les cours de musique dispensés par l'Ecole Départementale, il n'y aurait pas d'autres activités culturelles. Le but étant d'offrir à un maximum d'enfants du département des cours de musique, danse et théâtre en coordination avec les structures existantes.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Christian ESTROSI qui s'investit de façon très importante dans cette structure et notamment son soutien financier.

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président déclare la séance close en remerciant l'ensemble des membres présents de leur confiance.

Fait à Nice, le 02/07/2007

Le Président
Jean THAON
Conseiller Général



★ ECOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE ★
ALPES MARITIMES